



# COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Le 9 décembre 2021

AUDIT FLASH

## LA MISE EN ŒUVRE DU « PLAN CRACK » À PARIS

Mis en place à Paris entre 2019 et 2021, le « plan crack » vise à répondre au problème de la consommation d'une drogue dure et bon marché, dérivée de la cocaïne, dont le trafic s'est enraciné dans le nord-est de Paris depuis les années 1990. Ce dispositif est né de la volonté commune d'un ensemble d'acteurs de coordonner leurs actions pour lutter contre l'augmentation et la concentration de toxicomanes dans les 18<sup>ème</sup>, 19<sup>ème</sup> et 20<sup>ème</sup> arrondissements : la préfecture de la région Île-de-France, la préfecture de police de Paris, la Mission interministérielle de lutte contre les drogues et les conduites addictives (MILDECA), l'agence régionale de santé (ARS), la Ville et le parquet de Paris comptent ainsi parmi les signataires du protocole déployé ces trois dernières années. L'audit flash publié ce jour par la Cour des comptes, et instruit par la chambre régionale des comptes (CRC) d'Île-de-France, est le résultat d'une enquête ciblée et rapide qui a permis de dresser un premier bilan de la mise en œuvre de cette politique, et d'envisager des pistes d'amélioration possibles.

### Premiers objectifs : sortir les usagers du crack de la rue, traiter les dommages sanitaires

La grande majorité des 33 actions répertoriées dans ce plan se situent sur le terrain de la prise en charge sanitaire et sociale avec, d'une part, le renforcement des dispositifs existants – telles que les maraudes –, et d'autre part, l'expérimentation de dispositifs d'accompagnement (la mise à l'abri des personnes primant sur la prise en charge de leur addiction). S'agissant de la réduction des atteintes à la tranquillité et à la sécurité publiques, elle a constitué un objectif indirect et de second plan, parce qu'elle était tributaire de la réussite des actions médico-sociales. La principale force du « plan crack » a été de proposer une approche globale qui rassemblait l'ensemble des acteurs publics concernés, aux côtés des associations de travailleurs sociaux et de médecins chargés de mettre en œuvre les actions sur le terrain.

### Des résultats réels, mais partiels

La CRC Île-de-France relève que la mise en œuvre de la majorité des actions programmées (soit 19 sur les 33 engagées en juin 2021) a produit des résultats inégaux. Le montant total des dépenses de la Ville de Paris, et notamment de celles de l'État, dépasse leurs engagements initiaux (3M€ par an) pour atteindre plus de 24M€. L'accroissement de ces dépenses, outre le



développement des dispositifs de maraudes, correspond en grande partie à l'augmentation du nombre de places dans les dispositifs d'hébergement d'urgence et de réinsertion sociale (ASSORE, PHASE) dans le contexte de la crise sanitaire. Les structures de premier accueil (salles de repos, salles de consommation à moindre risque) se sont, elles, heurtées à des difficultés pour recruter du personnel et trouver de nouveaux emplacements adaptés. Or, le manque de places d'hébergement pour des séjours plus pérennes a fondamentalement entravé la logique de parcours et d'accompagnement qui était au cœur de la prise en charge médico-sociale du plan.

### **Des limites intrinsèques qui expliquent des résultats incomplets**

Pour la CRC, les limites du « plan crack » ont principalement résidé dans son champ d'intervention qui était, de fait, circonscrit géographiquement (Paris intra-muros), et qui n'a pas intégré l'action des services de police et de justice en matière de lutte contre les trafics. Par ailleurs, la portée des actions retenues dans le cadre du plan s'est révélée plus restreinte que celle des propositions formulées par la Mission interministérielle de lutte contre les drogues et les conduites addictives (MILDECA) lors de la phase de concertation préalable – qui prévoyait, par exemple, l'ouverture d'espaces de repos durant la nuit. La CRC relève que, le plan ayant été conçu dans une logique d'expérimentation, il n'a pas été dimensionné pour pouvoir couvrir l'ensemble des consommateurs en errance dans la rue (700 à 800 consommateurs précaires).

### **Fin du « plan crack » 2019-2021 : l'urgence de tirer les enseignements**

Si la coordination entre les acteurs publics et associatifs initiée en 2019 a été forte au début de la crise sanitaire, elle s'est progressivement érodée, jusqu'à causer un relâchement de la dynamique du plan. De surcroît, la CRC note que l'exécution du plan a fait l'objet d'un suivi insuffisant. Ainsi, il ressort de ce premier bilan que des efforts supplémentaires doivent être conduits si l'on veut réduire la présence des consommateurs de crack sur la voie publique, et que la coordination des acteurs publics et des opérateurs associatifs doit nécessairement être relancée.

**[Lire le rapport](#)**

#### **CONTACTS PRESSE :**

**Emmanuel Kessler** ■ Directeur de la communication ■ T 01 42 98 55 62 ■ [emmanuel.kessler@ccomptes.f](mailto:emmanuel.kessler@ccomptes.f)

**Julie Poissier** ■ Responsable des relations presse ■ T 01 42 98 97 43 ■ [julie.poissier@ccomptes.f](mailto:julie.poissier@ccomptes.f)

 @Courdescomptes

 ccomptes

 Cour des comptes

 Cour des comptes